

# **Compte rendu conseil municipal du mardi 02 juin 2020 à 19h00**

Présents : Mmes Ameeuw, Crosnier, Marchand, Pozzo, Roesch, Séguier Mrs Albert, Devenat, Gusméroli, Michel, Viniacourt

Secrétaire de séance : Mme Marchand

## **Ordre du jour**

### **Délégations au maire :**

Madame le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de lui déléguer certaines décisions pour la durée de son mandat. Elle donne lecture de cet article.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre la délibération appropriée.

### **Commissions municipales :**

Quatre commissions ont été créées :

- Finances et travaux : commission sous la responsabilité de Laurence Crosnier
- Gestion et entretien : commission sous la responsabilité de Stéphanie Marchand
- Cadre de vie et communication : commission sous la responsabilité de Laurence Crosnier
- Environnement et transition énergétique : commission sous la responsabilité d'Alexandre Devenat

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir intégrer ces commissions selon leurs affinités. Le tableau des commissions est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture.

### **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :**

#### **CCBS**

Madame le Maire et Alexandre Devenat, 1<sup>er</sup> adjoint, n'ont pas souhaité être délégués communautaires.

Le Conseil municipal a désigné :

Stéphanie Marchand en tant que déléguée titulaire

Valentin Michel en tant que délégué suppléant

#### **SIEA**

Délégué titulaire : Laurence Crosnier

Délégués suppléants : Alexandre Devenat et Stéphanie Marchand

#### **SDIS**

Laurence Crosnier, Stéphanie Marchand et Sébastien Gusméroli

#### **SECURITE ROUTIERE**

Chantal Ameeuw

#### **DEFENSE**

Bernard Albert

### **Indemnités de fonction des élus (maire et adjoints) :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Pour toutes les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal est de :

- 25,50 % de l'indice brut 1027 pour l'indemnité du maire soit une indemnité brute de 991,80 €,
- 9,90 % de l'indice brut 1027 pour l'indemnité des adjoints soit une indemnité brute de 385,05 € pour chaque adjoint.

Elle propose à l'assemblée d'adopter ces taux.

Ces taux sont adoptés par l'assemblée à l'unanimité.

### **Point sur les travaux en cours et à venir :**

Vente de terrain devant La Fruitière : terrain actuellement communal.

Madame et Monsieur Perrin s'opposent au choix proposé de vendre ce terrain à Madame Lambert et souhaitent faire une offre pour ce même terrain (l'ancien Conseil a délibéré pour la vente à Madame Lambert avec un droit de passage, sans en mentionner de superficie et de prix). Dans un premier temps, un rendez-vous avec Madame et Monsieur Perrin a été fixé.

Abribus Vollien : l'abribus est placé sur la propriété de Madame Roesch et Monsieur Tarit. Ils souhaitent céder un bout de terrain à la Commune.

Après réflexion, cet endroit n'est pas stratégique. Souhait de positionner cet abri sur le terrain communal au niveau des PAV de Vollien. Une réunion sur place pour accord sera réalisée. L'abribus sera enlevé de son emplacement actuel (la dalle sera cassée par les propriétaires).

Cimetière : accessibilité en cours

Problème de vol d'eau : mise en place d'une affiche, d'un robinet poussoir et d'un plot.

Marquage au sol du parking : devis à demander.

Lagunage : Enlèvement des roseaux par la Sogedo en attente. Une relance sera effectuée par mail.

Réseau : Relance auprès de la Sogedo pour le réseau d'évacuation bouché à Vollien / CD 31 : grille qui se bouche devant chez Monsieur Armand.

Voirie : Vérification des bouches à clés Route de Donalèche avant la réalisation de l'enrobé.

### **Délibérations, informations et questions diverses :**

Un arrêté du Maire portant délégation de fonction et de signature aux deux adjoints sera pris selon la répartition des domaines convenue entre eux.

Recensement des bornes cadastrales par l'IGN en collaboration avec la DGFIP : campagne réalisée de juin à septembre 2020. L'application ALÉA, téléchargeable sur smartphone, permet de signaler la position de bornes cadastrales.

Proposition de la mise en place d'une application afin de communiquer des informations aux habitants : "Illiwap" (abonnement annuel : 150 € TTC) ou "PanneauPocket" (abonnement annuel : 180 € TTC).

Vote à l'unanimité pour la mise en place d'une application. Le choix de l'application se fera ultérieurement : délai d'une semaine pour télécharger et tester les deux applications.

Agents communaux : rendez-vous le lundi 08/06 pour faire le point avec chaque agent.

La séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,

